

Délégation régionale Grand Ouest

Décision n° 2024/DS/DR_003

LE DELEGUE REGIONAL M. Frédéric DELALEU
ORDONNATEUR SECONDAIRE DE LA DELEGATION REGIONALE GRAND OUEST

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n°84-278 du 12 août 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

Vu le décret de nomination du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm du 4 octobre 2018 relative au régime de prise en charge des frais de mission ;

Vu la décision DAJ 2018-112 du 1 janvier 2018 accordant délégation de pouvoir aux délégués régionaux ;

Vu la décision DAJ 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision DAF n°2018-142 relative aux conditions et modalités de déplacements temporaires ;

Vu la décision SA/RJ/17-N13 du 12 décembre 2017 du Président-directeur général portant organisation des achats de l'Inserm ;

Vu la décision DAJ 2024-129 nommant M. Frédéric DELALEU délégué régional et ordonnateur secondaire pour la délégation régionale Grand Ouest;

DECIDE

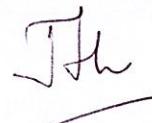
Article 1 : Délégation de signature est accordée, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, à compter du 8 janvier 2024, dans la limite d'une part, de ses attributions et d'autre part, des crédits disponibles de sa structure, le cas échéant dans le système d'information SAFIR, à :

Anne-Marie DESMYTERRE, Gestionnaire de Ressources externes,

- De constater les droits et les obligations de l'établissement,
- D'engager, de liquider et d'ordonnancer les dépenses de la structure
- De liquider les recettes et d'émettre les ordres de recouvrer correspondants
- De signer ou valider tous actes et documents relatifs à la gestion des missions en France et à l'étranger nécessaires à l'activité de la délégation régionale Grand Ouest.

Article 2 : Ampliation de la décision sera adressée à l'agent comptable secondaire de la délégation régionale Grand Ouest ;

**Le Délégué Régional,
Ordonnateur secondaire
Frédéric DELALEU**



Nantes, le 09/02/2024

Délégation Régionale Inserm Grand Ouest

Déléataire : Nom et prénom Fonction	Durée contrat <i>le cas échéant</i>	Signature	Domaine
DESMYTERRE Anne-Marie Gestionnaire de Ressources externes			Article 1

